**Projet spécifique et modalités d'intervention**

**1° La procédure d’admission**

Les nouvelles demandes arrivent généralement dans notre service par téléphone. Lors de ce contact téléphonique, une première analyse de la demande est réalisée et la fiche ” premier contact “ est complétée, elle reprend toute une série d’informations (l’origine de la demande –service ou personne, le nom et prénom du jeune, la problématique exprimée, l’école et le niveau scolaire du jeune, …)

En réunion d’équipe, toutes les nouvelles demandes sont exposées et réparties entre le directeur et l’assistant social qui fixeront un premier entretien avec le jeune et sa famille. Nous essayons que ‘’l’envoyeur’’ soit également présent. Cet entretien peut se dérouler dans nos locaux, dans l’école du jeune ou dans les locaux du service collaborant.

La procédure d’admission se déroule sur trois entretiens minimum.

Cette procédure sert à déterminer la demande, à situer le parcours scolaire du jeune et à évaluer la motivation du jeune à s’impliquer dans le projet.

Lors du premier entretien : présentation du SAS et de ses missions au jeune, à sa famille et aux partenaires originaires de la demande. Cet entretien permet d’offrir au jeune et à sa famille une écoute et de poser une hypothèse quant à la problématique du jeune. Une copie du règlement d’ordre intérieur est remise au jeune pour qu’il en prenne connaissance et puisse poser ses questions lors des entretiens suivants. Un délai de réflexion est laissé au jeune et à sa famille afin d’adhérer ou non aux propositions.

Lors du deuxième entretien : rencontre individuelle avec le jeune, l’intervenant tente de vérifier son hypothèse et une proposition de projet d’accompagnement est formulée à laquelle le jeune adhère ou non. Ce projet peut évoluer au fur et à mesure de la prise en charge. Le jeune est amené à s’exprimer, à critiquer, à donner son avis. Cela permet de le rendre acteur de son parcours et de mieux comprendre sa réalité.

Lors du troisième entretien : réunion avec le jeune et sa famille afin de s’assurer qu’ils ont compris les missions du SAS, répondre à leurs questions ou inquiétudes, vérifier leur mobilisation dans la situation de leur enfant. Ce moment sert aussi à présenter le projet individuel (ou les pistes de projet) qui va être mis en place avec et par le jeune. A ce moment, intervient la signature des différents documents nécessaires à la couverture sous article. Cet entretien nous permettra également d’évaluer la dynamique familiale et de vérifier les hypothèses posées lors du premier entretien.

Les critères d’admission de notre service sont ceux repris dans le décret du 30 juin 1998 ; nous accueillons des jeunes de 12 à 18 ans.

Les critères de refus de prise en charge sont : primo les jeunes qui n’entrent pas dans les critères d’admissions (jeunes majeurs, jeunes inscrits dans le fondamental, …) secundo : les jeunes présentant des difficultés psychiques trop importante, jeunes possédant une problématique pour laquelle le SAS n’a pas d’outils.

La procédure précédemment citée s’applique pour les articles 30 et 31 bis. En ce qui concerne l’article 31, elle diffère sur la forme (pas sur le fond). En effet, le premier entretien a lieu au sein de l’école, en présence du conseil de classe (ou de son représentant), de l’équipe du CPMS (ou de son représentant), de la direction de l’établissement scolaire, du jeune, de sa famille (ou des personnes ayant l’autorité parentale) et des autres intervenants qui sont présents dans la situation (ex : médiateur scolaire, AMO, …). Cet entretien consiste en une analyse de la globalité de la situation du jeune et en une discussion sur celle-ci. Les différents avis ayant été présentés, le travailleur du SAS négocie avec les différentes parties pour arriver à la construction du projet individuel. En cas d’accord sur les termes du projet individuel, le jeune est invité avec sa famille au Service d’Accrochage Scolaire de Mons pour un deuxième entretien. Celui-ci peut se dérouler en deux étapes : une rencontre avec le jeune et sa famille et une, seulement avec le jeune. Lors de cette rencontre, il est important de bien vérifier l’adéquation dont le jeune fait preuve en rapport avec la proposition de projet individuel. Une dernière rencontre est fixée dans l’école pour fixer, avec les différents protagonistes, les modalités de l’accompagnement par le SAS de Mons (horaire, jours de présence au SAS ou à l’école, le suivi des cours, …)

L’entrée des jeunes au SAS est réalisée selon la chronologie des demandes.

Il est à rappeler que toute demande est rencontrée par le SAS, même lorsque notre capacité maximum de population est atteinte. Dans ce cas, le service analyse la demande et oriente le jeune vers un autre service compétent par rapport à sa problématique. A l’approche d’une sortie imminente, le service peut aussi rencontrer le jeune demandeur, en attendant que la place en question se libère. Le service mettant en priorité la réponse à la demande du jeune, d’autres aménagements sont aussi possibles en fonction de la situation de celui-ci.

**2° La procédure de refus de prise en charge ou d’interruption d’une prise en charge.**

**Par le mineur :**

Quand le refus de prise en charge vient du mineur, ce refus peut se marquer de plusieurs manières :

* Le jeune n’est pas venu au rendez-vous, alors que ses parents sont présents. Les parents expriment généralement les difficultés qu’ils rencontrent avec leur enfant lors de ce rendez-vous, ils demandent une aide.
* Le refus du cadre du SAS. Ce cas de figure arrive avec des jeunes estimant qu’ils n’ont pas besoin d’aide ou alors qu’ils vont pouvoir retrouver un nouvel établissement scolaire.
* …

Dans tous les cas de figure, nous laissons la possibilité au jeune et à la famille de nous recontacter par téléphone et reprendre un rendez-vous.

Si, après quelques jours, nous n’avons pas de nouvelles du jeune et de sa famille, nous contactons le Service de l’Aide à la Jeunesse et le service qui a orienté le jeune au SAS, afin que l’envoyeur soit informé du non-aboutissement de la demande.

En cas d’interruption par le jeune de sa prise en charge, nous appliquons la même procédure, nous prévenons également la Direction Générale de l’Enseignement Obligatoire.

**Par notre service :**

Quand le refus de prise en charge vient de notre service, nous le signalons au jeune et à sa famille lors de l’entretien. Puis nous envoyons le document de refus de prise en charge par notre service à la Direction Générale de l’Enseignement Obligatoire ainsi qu’à l’envoyeur du jeune et de sa famille.

En cas d’interruption par notre service de la prise en charge du jeune, une réunion est organisée avec le jeune, sa famille et les partenaires afin de les avertir de l’arrêt de la prise en charge. Nous envoyons un document à la Direction Générale de l’Enseignement Obligatoire.

**3° La procédure d’élaboration du projet personnel du mineur**

La procédure d’élaboration du projet personnel se réalise en quatre temps :

- les rencontres préliminaires à l’entrée effective du jeune au SAS ;

- la première évaluation et la mise en place d’un projet personnel ;

- l’évaluation intermédiaire ;  
- l’évaluation finale ;  
- les rencontres hebdomadaires.

Pour chacune de ces étapes, une rencontre est organisée entre le jeune et un des travailleurs du SAS, rencontre au cours de laquelle a lieu une évaluation permettant d’analyser l’évolution du projet personnel. A côté de ces moments forts, des rencontres plus informelles peuvent également avoir lieu lorsqu’il convient de procéder à un réajustement suite à certains dysfonctionnements observés. Ceci permet de redéfinir et de rappeler clairement les termes du contrat conclu entre le jeune et l’équipe du SAS dans le cadre de son projet personnel.

- *Les rencontres préliminaires à l’entrée effective du jeune au SAS :*

L’élaboration du projet individuel du jeune commence dès les premiers entretiens précédant l’intégration de l’adolescent aux activités du SAS. A ce stade, nous déterminons des pistes d’accompagnement plutôt que les lignes d’un projet purement établi. Dans un premier temps, le travailleur référent de l’adolescent au SAS effectue avec le jeune, un récapitulatif de son parcours scolaire. En parallèle, il réalise une première observation du comportement du jeune et de sa dynamique familiale, il relève ses motivations en entrant au SAS. Cette série d’observations est complétée par les informations récoltées auprès de l’établissement scolaire, du CPMS et d’autres partenaires tels que le SAJ, les médiateurs scolaires, les AMO, … Afin d’affiner cette première analyse, le travailleur organise également des rencontres avec ces différents partenaires et la famille ou autres représentants légaux du jeune. Afin d’assurer crédibilité et fiabilité dans l’accompagnement du jeune, ce partenariat se poursuit tout au long de la prise en charge par le biais de rencontres et de contacts réguliers avec les différents intervenants.

Dans la pratique, ces entretiens sont au nombre de 3 et réunissent :

- premier entretien : le travailleur référent du SAS, le jeune et l’envoyeur (la famille, l’établissement scolaire, le CPMS et les éventuels partenaires tels que le SAJ, les médiateurs scolaires, les AMO, …) ;

- deuxième entretien : le travailleur référent du SAS et le jeune ;  
- troisième entretien : le travailleur référent du SAS, le jeune et sa famille.

A la suite de ces premières observations, le travailleur dresse une liste des besoins énoncés par l’envoyeur, par le jeune et par sa famille. Une attention particulière sera accordée à la détection d’éventuels besoins non énoncés. Lors de la réunion d’équipe précédant l’entrée du jeune au SAS, les premières constatations et pistes d’accompagnement seront présentées afin de préparer au mieux son accueil.

*- La première évaluation et la mise en place d’un projet personnel (dans les deux semaines suivant l’entrée du jeune au SAS) :*

Après l’intégration effective du jeune dans le service, une deuxième analyse, plus approfondie, est mise en place. Celle-ci définit des objectifs scolaires, comportementaux et familiaux.

D’une part, lors de ses premiers ateliers scolaires, le jeune effectue une série d’exercices de synthèse en français, mathématiques et sciences afin de détecter ses éventuelles lacunes et de permettre aux professeurs du SAS d’établir un projet scolaire individualisé (tant du point de vue des savoirs que des compétences).

D’autre part, une évaluation du comportement du jeune est également mise en place. Celle-ci est réalisée dans les deux semaines suivant l’arrivée du jeune. Ce laps de temps semble effectivement nécessaire car il s’agit, le plus souvent, de la durée dont le jeune a besoin pour s’intégrer au service, s’adapter aux autres adolescents, adopter une attitude plus authentique et ainsi révéler son type comportemental. L’évaluation se fait à partir d’une grille qui sert d’outil de base : ceci permet de comparer la vision du jeune et de l’équipe du SAS concernant son comportement ainsi que l’évolution de ses visions dans le temps au fur et à mesure des entrevues suivantes. Ces observations portent sur :

- l’attitude du jeune face au groupe ;

- l’attitude du jeune face aux adultes ;

- l’attitude du jeune face à l’apprentissage ;

- le respect dont le jeune fait preuve face au règlement, aux consignes et au matériel ;

- le respect du jeune envers lui-même et les autres ;

- l’autonomie dont le jeune fait preuve.

Une rencontre entre un membre de l’équipe - désigné comme porte-parole - et le jeune a lieu ; ceci permettant de confronter les deux visions. Lors de cette entrevue, un bilan commun est réalisé et une liste d’objectifs à atteindre et des moyens pour y parvenir, est établie en collaboration avec le jeune. Ces objectifs seront définis en fonction de priorités qui dépendront de différents facteurs tels que le projet scolaire ou le projet de formation du jeune, les besoins considérés comme les plus urgents, … Il importe de préciser que ce travail est réalisé en partenariat avec le jeune et donc sur la base d’un engagement personnel de celui-ci face au travail à effectuer. Le travailleur prend note des ces décisions communes sur un document qui servira par la suite de référent aux deux parties.

*- L’évaluation intermédiaire (à mi-parcours du passage du jeune au SAS)*:

Au terme de l’étape précédente, le projet personnel du jeune se trouve être finalisé mais pas définitif. En effet, celui-ci est en constante évolution, en fonction de l’avancée ou non de l’adolescent dans le travail réalisé au SAS, de ses attentes et de ses besoins. Les observations quotidiennes effectuées par l’équipe du SAS apportent aussi leur lot de modifications. C’est pourquoi une ou plusieurs (si nécessaire) évaluations intermédiaires du projet personnel sont mises en place. La procédure suit le même schéma que celui de la première évaluation.  Au cours de cet entretien, un deuxième bilan - basé sur les nouvelles constatations notées ainsi que sur le document référent rempli lors de la première évaluation - est dressé. On discute des avancées et/ou reculs observés, de l’éventuelle explication de ceux-ci. Si besoin, une nouvelle liste d’objectifs comprenant les réajustements nécessaires est rédigée. Un rapport de cette évaluation intermédiaire est ensuite envoyé aux différents partenaires (établissement scolaire, CPMS, SAJ, …).

Lorsque des problèmes graves apparaissent ou lorsqu’une forte déviance est observée, d’autres évaluations intermédiaires - supplémentaires à celle prévue initialement - peuvent être réalisées ; ceci afin de marquer un rappel fort des engagements pris par le jeune lors de son arrivée au SAS.

*- L’évaluation finale (à la fin de la prise en charge du jeune) :*

L’évaluation finale suit le canevas présenté précédemment (échange entre un membre de l’équipe et le jeune, basé sur la grille d’autoévaluation). Un dernier entretien réunissant le jeune, sa famille et un travailleur du SAS est effectué afin de dresser en commun le bilan. Un rapport de fin de prise en charge, destiné aux différents partenaires, est alors rédigé en collectant toutes les informations qui ont déterminé le projet personnel du jeune, le travail effectué avec celui-ci et les résultats obtenus.

- *Les rencontres hebdomadaires :*

Le mercredi un moment est prévu pour travailler sur le projet personnel du jeune et réaliser les éventuelles démarches nécessaires à son avancement (visite d’école, tests PMS, recherche de stage, …). Ce travail peut être effectué seul ou en groupe. Ainsi, tout au long de son passage au SAS, le mineur est sous la tutelle d’un travailleur référent. Avec cette personne, l’adolescent établit une relation de confiance. Ce travailleur est « responsable » du jeune et gère les entretiens individuels. Il prend en charge le dossier administratif ainsi que les diverses démarches le concernant. En règle générale, ces entretiens ont lieu une fois par semaine mais d’autres échanges peuvent être programmés si le mineur en ressent le besoin ou si l’équipe du SAS l’estime opportun. Ces entretiens sont conçus comme un espace, un moment où le jeune peut s’exprimer librement et être entendu. On y aborde : le projet personnel à long terme, les faits ponctuels, la recherche de stage, les contacts avec le patron, l’évolution de la vision scolaire du jeune, ou tout autre sujet ou obstacle à sa progression que le jeune voudrait soulever. Si le jeune en éprouve le besoin, ce travail peut être poursuivi après la prise en charge sous article (deux ou trois entretiens maximum). Cela permet d’éviter ou de prévenir de nouveaux problèmes scolaires. Le relais peut également être passé à un autre service (ex : AMO).  
  
*- Les moments de conseils (vus comme recommandations bienveillantes) :*

Parallèlement à ces rencontres plus formelles, le cas de chaque jeune est discuté lors des réunions hebdomadaires d’équipe. Les remarques soulevées sont indiquées dans son dossier. Si certains problèmes sont soulevés, ceux-ci seront abordés avec le jeune de façon plus informelle, lors des activités qui suivront. C’est une des raisons pour lesquelles sont privilégiées les séances de travail en petits groupes (5 jeunes maximum par travailleur). Ce type d’organisation permet d’instaurer un climat de confiance et de dialogue plus ouvert et plus rapide entre jeunes et travailleurs. Par exemple, nous avons pu constater lors des années précédentes qu’un des moments propices à l’échange est le « temps mort », le trajet en voiture ou en transport en commun, la pause, le repas, …

**4° Les choix méthodologiques permettant :**

* **D’améliorer les conditions de développement et d’apprentissage des mineurs visés aux articles 30 à 31 bis du décret du 30 juin 1998**

Par notre méthode de travail, nous cherchons à mettre en œuvre un processus au cours duquel le jeune peut observer son évolution sur quatre plans :

- *le jeune face à lui-même et à sa propre image :* par cet axe, nous tentons de l’aider à reconstruire une image positive de lui-même (généralement déconstruite par la spirale de l’échec dans laquelle il est enfermé), à gérer ses émotions et ses réactions (souvent fort impulsives), à s’organiser et à se responsabiliser face à ses actes (les jeunes que nous accueillons étant, pour la plupart, dans le déni quant aux difficultés qu’ils rencontrent).

- *le jeune face au groupe* *:* il s’agit là d’un travail de resocialisation du mineur se basant sur des règles de base types : le respect des autres, la solidarité, l’ouverture, …

*- Le jeune face à l’adulte :* la plupart du temps, les jeunes que nous accueillons au SAS n’accordent que peu - voire plus du tout - de crédit à la parole de l’adulte et réfutent tout ce qui pourrait s’apparenter de près ou de loin à l’autorité. Notre rôle est, ici, de modifier leur image de l’adulte et de réinstaller un climat de confiance, de respect, d’écoute et de dialogue entre jeune et travailleur d’abord, puis, par extension, entre jeune et adulte, quel qu’il soit.

*- Le jeune face à l’apprentissage :* d’une part, nous cherchons à rendre le jeune plus autonome face à celui-ci, mais d’autre part, notre tâche principale est surtout de redonner du sens à l’apprentissage afin que le jeune s’y implique, se projette dans l’avenir, se construise un projet et qu’il désire reprendre au plus vite sa formation.

Pour ce faire, notre méthodologie s’appuie sur différents courants pédagogiques explicités ci-après. Ces différentes pratiques s’articulent entre elles dans un processus circulaire, toujours croissant en richesse et jamais terminé. Il s’agit donc d’une méthodologie qui se construit et s’enrichit constamment grâce à l’expérience de terrain des travailleurs du SAS et grâce à la réflexion d’équipe qui nourrit l’élaboration méthodologique. Notre philosophie est essentiellement basée sur un regard positif et un soutien bienveillant envers le jeune. Ainsi, celui-ci se percevra plus positivement et se sentira capable d’évoluer et de poser des actes d’apprentissage, inscrits dans une démarche de réaffiliation en adhésion au projet institutionnel de formation et de scolarisation.

*- La pédagogie des expériences positives :*

Il est primordial que le jeune ait des souvenirs positifs, notamment d’apprentissage : quand il se sent capable d’apprendre, il garde son esprit ouvert et peut assimiler plus. De surcroît, il garde par la suite, cette estime personnelle par rapport à l’apprentissage. En effet, le présent - vécu positivement - a un réel impact sur le futur du jeune et constitue un facteur capital du développement personnel. *« La satisfaction présente inciterait l’enfant à désirer grandir pour trouver dans l’avenir d’autres joies, plus fortes et plus nombreuses encore[[1]](#footnote-1) »*. Dans une société où est constamment mise en avant la recherche perpétuelle du bonheur et des plaisirs faciles, il semble évident de mettre en place une éducation faite dans la joie et la satisfaction. Il est donc ici question de souligner les efforts, bien trop souvent dénigrés, afin de valoriser le jeune dans son être et ses actes socialement intégrés.

Les principes régissant cette conception pédagogique sont : la valorisation du plaisir, l’ouverture au monde extérieur, l’établissement de relations amicales avec les autres participants, la mise en place de situations de réussite et de dépassement de soi, le travail en partenariat et l’exercice de la solidarité.

Cette démarche implique le recours à des activités qui aient du sens pour l’apprenant, des activités qui rejoignent ses intérêts et ses préoccupations présentes. Cette pédagogie s’ouvre à la vie extrascolaire par les diversités et les possibilités d’apprendre. C’est pour cela que, à côté de nos ateliers scolaires, nous proposons un large panel d’activités à nos jeunes (sportives, artistiques, nature, …). Le premier but est de les ouvrir à d’autres horizons et peut-être faire naître en eux de nouveaux intérêts (voire passions). Pour la plupart ils en manquent cruellement alors que ceci est primordial par le côté extrêmement motivant pour l’implication dans un projet.

Le second objectif à atteindre, par cette multitude d’activités, est que chacun trouve un domaine de prédilection dans lequel il se découvrira de nouveaux talents ; il pourra aussi servir de modèle et de conseiller pour les autres. Ceci toujours dans un souci constant de revalorisation du mineur et de son estime de soi. De plus, cette nouvelle passion pourra peut-être servir de base à la mise en place du projet personnel du jeune.

*- La pédagogie du projet :*

Celle-ci incite le jeune à se projeter dans l’avenir et à se construire un projet de vie créant alors désir, motivation et engagement vis-à-vis de l’apprentissage. Cette pédagogie est primordiale et fonde la base de notre travail. En effet, un individu ne peut se construire, s’affirmer et se réaliser qu’à travers l’expression de ses projets personnels. Dès lors, notre souci permanent est que chaque jeune, en fin de prise en charge du SAS, quitte le service avec un projet suffisamment établi et concret. Il s’agit ici d’un projet de vie global où la réflexion sur lui-même et son avenir guide le jeune vers des choix stratégiques d’accomplissement.

La construction de ce projet se fait sur deux axes. D’une part, elle prend appui sur les rêves et désirs profonds du jeune, sur sa vision du bonheur. Cette étape sert d’inspirateur et de dynamiseur permettant par la suite d’aller voir plus loin et de rattacher le sujet à la réalité la plus proche possible de ses aspirations. D’autre part, un travail sur l’évaluation des compétences du jeune est effectué. Dans cette deuxième partie, il est important de mettre en avant ce que le jeune est concrètement capable de réaliser. Il s’agit d’insister sur l’éventail de ses possibilités et non de procéder par élimination, en se basant sur ses lacunes. En effet, à la suite de ses nombreux échecs scolaires, le jeune qui arrive au SAS se considère souvent comme ne possédant aucune qualité, incapable et inutile (ce que certaines institutions n’ont pas hésité à lui rappeler sans cesse). Il n’est pas difficile d’imaginer alors l’effet dévastateur d’une sélection du projet basé sur ses incapacités (donnant alors une impression « de n’être bon qu’à ça ») plutôt que sur ses compétences réelles et multiples en lui exposant toutes les possibilités qui s’offrent à lui. Cette démarche vise essentiellement à placer le jeune en position d’acteur agissant sur son histoire plutôt qu’en position d’agent subissant l’histoire qui s’impose à lui. Cette découverte est un puissant facteur de développement de la confiance en soi et de la déconstruction d’une image négative, élaborée au fil du temps. Dans cette démarche, le rôle du travailleur est ici d’aider le jeune à prendre conscience de ses ressources personnelles, à les valoriser et à en imaginer les exploitations futures. Le message à faire passer ici au jeune est qu’il a une réelle emprise sur son avenir, contrairement à ce qu’il croit souvent à son arrivée au SAS.

Suite à ce travail de recherche du projet personnel, nous essayons de transformer ce désir en intention puis en action. Il faut que le jeune réalise que, pour y arriver, il faut mobiliser les moyens requis. Vient alors, en partenariat avec lui, la planification de la réalisation du projet c’est-à-dire le fait de préciser les procédures et les actions concrètes à mener. Une liste des démarches à effectuer est établie ainsi qu’un programme des différentes étapes nécessaires à la réussite du projet.

*- La pédagogie du chef-d’œuvre :*

Cette pédagogie satisfait le besoin de considération et permet l’accès à une image positive de soi dans la mesure où elle veut atteindre le succès dans la réalisation d’un chef-d’œuvre. Elle prône la créativité dans les apprentissages plutôt que la reproduction, et la solidarité au lieu de la compétition ; ce qui a souvent eu tendance à ne créer que stress, souffrance et mal-être chez les jeunes qui arrivent chez nous. Elle part d’un premier cercle extérieur, qu’est la motivation de départ, puis tout en travaillant de nombreux aspects de la problématique du jeune, elle se précise en cercles concentriques, afin d’atteindre le cœur de l’attention : le mineur et son devenir social. La visée pédagogique est de faire exceller chaque jeune dans un domaine de prédilection tout en se basant sur la solidarité et la coopération avec le reste du groupe. Cette pédagogie est exigeante car suppose efforts, doutes, remises en questions constantes et implication à long terme. Mais elle favorise surtout la prise d’initiative, le dynamisme et l’autonomie.

Lors de son passage au SAS, le mineur intègre au choix l’un de nos ateliers thématiques : film, construction, vélo, artistique, nature, … (ces ateliers sont plus amplement expliqués dans le point 5). Il s’agit d’un atelier qu’il suivra de façon hebdomadaire et qui vise l’élaboration d’un projet final : le chef-d’œuvre (réalisation d’un court-métrage, remise en état de vieux vélos servant ensuite aux jeunes pour les promenades, …). Chaque atelier est encadré par un travailleur du SAS et est mené sur le long terme (du moins dans la possibilité de nos moyens vu la période relativement limitée durant laquelle les jeunes fréquentant le SAS). Ce chef-d’œuvre se base sur l’interdisciplinarité, par les multiples compétences que sa réalisation implique, et la coopération avec le travailleur et les autres participants de l’atelier. Enfin, le fait que cette pédagogie tende vers un objectif concret, qui pourra être présenté aux autres groupes et à la famille, donne du sens et est extrêmement motivant pour nos jeunes. Nous remarquons d’ailleurs souvent une très forte implication des jeunes dans ces ateliers thématiques. Enfin, rappelons que le but premier de cette pédagogie est surtout de souligner la réussite du jeune. Chacun doit sortir gagnant de cette entreprise afin d’augmenter son image positive.

*- La pédagogie active :*

Pour cette pédagogie, la connaissance émane de l’action et de l’expérimentation personnelle. Mis à part la fait que la participation active permet de mieux graver les choses dans la mémoire de l’apprenant (*« quelque chose qu’on découvre soi-même est quelque chose que l’on n’oublie jamais[[2]](#footnote-2) »*), elle est aussi beaucoup plus motivante car elle est porteuse de sens et relève souvent du ludique. De plus, elle suscite la production, l’expression libre et le travail collectif. Par outre, elle met en place une pensée plus réfléchie et plus conceptuelle en invitant le jeune à expérimenter, à mettre les choses et les évènements en relation, à produire, à s’exprimer, à émettre des hypothèses et à éprouver les faits, à réfléchir sur les actions menées, à débattre ensemble. Cette pédagogie constitue un des concepts de base de notre SAS. Ainsi, une participation active du jeune sera demandée pour chaque atelier ou activité réalisé.   
  
*- La pédagogie humaniste rogerienne :*

Elle met l’accent sur l’importance d’un environnement positif pour favoriser le développement de tout individu. Les membres de l’équipe du SAS vont ainsi s’attacher à faire régner un climat de calme, de confiance et d’ouverture au sein du service, tant entre les membres du personnel et les jeunes, qu’entre les jeunes eux-mêmes. Une fois ce cadre rassurant créé, le mineur détermine ce dont il a besoin et cherche à s’affirmer en développant toutes ses potentialités. Cette pédagogie lui confère une certaine forme de liberté afin de faciliter son accès à sa propre responsabilité et à son épanouissement personnel.

*-Le contrat pédagogique :*

Il est évident que sans une forte implication du jeune dans notre travail, celui-ci n’a aucun sens. A ce niveau, la démarche volontaire du mineur à adhérer à nos méthodes et à s’engager pleinement dans celles-ci est primordiale. Sans cela, aucune évolution, aucune avancée ne pourra avoir lieu. Ce contrat pédagogique apparaît lors de l’élaboration du projet personnel du jeune : un travailleur du SAS et le mineur déterminent ensemble les objectifs visés par l’intégration au SAS et les moyens d’y accéder (voir point 3). Le jeune s’engage alors à mettre en œuvre ces moyens afin d’atteindre les buts qu’il se sera lui-même fixés.

*- La pédagogie institutionnelle :*

La plupart des jeunes qui arrivent au SAS rejettent le modèle instituant de la société actuelle ainsi que tous les concepts qu’elle sous-tend (autorité hiérarchique, règlement, …), considérés comme trop aliénants. Or, ils ne pourront pas échapper à cette société et devront s’y intégrer sous peine de s’en retrouver totalement exclus et marginalisés. Le rôle des travailleurs du SAS va donc être ici de les aider à comprendre cette société, sa structure et ses buts ; par exemple en les aidant à s’exprimer le non-dit institutionnel et en lui rappelant les règles sociales. Une analyse collective de ces concepts est réalisée à travers différentes activités (le principe du règlement via le sport aventure, …), ceci afin de mettre à nu la structuration de l’institution. Alors, à ce moment, se profile tout un travail de comparaison et de reformulation menant à une vision nouvelle d’une société plus démocratique. On met aussi en exergue le rôle de chaque individu dans la société en tant qu’être autonome, libre mais responsable, apte à coopérer et non individualiste, plutôt que soumis et dominé par les structures en place. Le développement de cette approche pédagogique implique le respect de principes fondamentaux tels que : le respect des autres, de la collectivité, de l’environnement, l’entraide et la décision collective. C’est donc ici la pratique d’une vraie citoyenneté qui est sollicitée et qui donne accès à une démocratie impliquante et participante, favorisant la régulation des tensions et des conflits. Cette pédagogie cherche à redonner à chaque individu, la place et le pouvoir d’agir sur son milieu qui lui revient de droit dans la société. Dans cette pédagogie, le travailleur du SAS fera office de médiateur entre les jeunes et l’institution contestée (société, école,…).  
  
 Ce développement n’est possible qu’accompagné d’une réelle liberté d’expression des sentiments, des réflexions, des doutes,… Elle peut se faire sous plusieurs formes : écriture, peinture, musique, théâtre, … Ainsi nous accordons une grande importance aux ateliers artistiques dans notre programme ; ceci afin de permettre à chaque jeune d’utiliser la voie de communication et d’expression dans laquelle il se sent le plus à l’aise. Le but final étant bien sûr de l’amener progressivement à l’expression par la parole (la formulation des questions, le partage de réflexions), réelle arme de la communication permettant l’ouverture vers le monde extérieur, et enrichissement mutuel.

*- La pédagogie interactive :*

Cette pédagogie occupe une place importante dans notre méthodologie. Elle est basée sur le principe du rôle constructif des interactions entre pairs dans le développement cognitif. Le fait de travailler à deux ou plusieurs pour résoudre une tâche peut permettre à ceux qui participent à cette interaction de réaliser des progrès qu’ils n’auraient pu faire s’ils avaient été seuls. En effet, les jeunes sont alors engagés dans un processus actif de construction du savoir, en confrontant leurs points de vue, les actions et les répliques des uns complétant celles des autres. Ainsi, les jeunes sont amenés à préciser et justifier leurs pensées, à prendre du recul par rapport à celles-ci, à les contrôler et à évoluer dans un processus de co-construction. Dans ce cadre, le travailleur du SAS est ici le garant de la symétrie des interactions et de la participation de tous. Il questionne, interpelle, guide et relance constamment le débat.  
  
 Au SAS, chaque activité et atelier se vit en sous-groupes (5 jeunes maximum). Nous privilégions ce travail en petits groupes pour différentes raisons. Premièrement, il sécurise le mineur, le met plus vite en confiance et donne plus de place à sa parole. Il osera plus facilement se mettre en avant et éventuellement se poser comme modèle ou guide accélérant ainsi le processus de revalorisation. De plus, il s’agit, par ces activités, de réfléchir sur les différents comportements qui peuvent poser problème à l’école (respect des règles, des limites, de l’adulte, …). Cette organisation donne au travailleur un meilleur cadre, afin de gérer certains excès de comportement assez fréquents. Enfin, elle permet d’instaurer plus rapidement une relation de confiance entre jeunes et travailleurs, et donc un climat plus propice au dialogue.  
  
Différents objectifs sont visés lors de ces moments éducatifs collectifs :

- favoriser l’acquisition et l’entretien du savoir-être du jeune (rencontre avec des personnes d’autres cultures et d’autres milieux, approches de lieux inconnus, de proximité ou non, familiarisation avec l’environnement extérieur) ;

- responsabiliser la jeune face à lui-même et aux autres, lui inculquer une certaine discipline nécessaire au bon déroulement de l’activité (matériel adapté, repas, ponctualité, …) ;

- favoriser une nouvelle approche d’hygiène de vie ;

- travailler sur la vie en groupe, même restreint ;

- valoriser le jeune et ainsi lui redonner confiance en lui ;

- retrouver les potentialités positives personnelles et se « tester » face aux difficultés et à l’effort.

Si le choix de travailler en petits groupes a été décidé, il est important de préciser que ceux-ci sont régulièrement modifiés au cours de la semaine afin que tous les jeunes puissent se rencontrer et travailler ensemble. De plus, des activités et moments communs sont prévus au programme (sortie de groupe, début et fin de journée, pause de midi, …).

**- Le retour du mineur, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions possibles vers une structure scolaire ou une structure de formation agréée dans le cadre de l’obligation scolaire :**

Tout au long de la prise en charge des jeunes au SAS, nous tentons de leur faire garder un lien avec le monde scolaire ; nous leur rappelons que la réinsertion dans un projet scolaire constitue le but premier de leur passage dans le service.

Pour les jeunes dépendant des articles 30 et 31 bis du décret, deux cas de figure se présentent :

- Ceux qui arrivent avec un projet personnel bien précis : nous tentons alors de voir si celui-ci est réaliste. S’il s’avère que non, nous cherchons à le réorienter vers une direction dans laquelle il pourra s’épanouir pleinement (à la hauteur de ses compétences et correspondant au maximum à ses envies). Certains ont également l’occasion de réaliser un stage d’observation dans la filière qui les intéresse, afin d’avoir une meilleure idée du métier et de confirmer ou de redéfinir leur choix.

- Ceux qui n’ont pas d’idée concernant leur avenir scolaire et/ou professionnel : nous les aidons alors à trouver leur voie - via les activités que nous organisons ainsi qu’en leur faisant passer les tests d’orientation du PMS - afin de définir leur profil et de pouvoir les orienter pour un meilleur épanouissement personnel.

Dans les deux cas, une fois leur projet bien déterminé, des contacts sont pris immédiatement avec les écoles offrant des options correspondant à leurs aspirations, afin de leur trouver une place dans les meilleurs délais. Dès que l’école accepte, tout est mis en œuvre pour que le jeune puisse s’acclimater progressivement à celle-ci et y avoir déjà un certain nombre de marques et repères avant qu’il ne l’intègre officiellement. Des rencontres sont organisées entre les membres de la direction, les travailleurs du SAS et le jeune : ainsi, ce dernier peut approcher de sa future école et son fonctionnement. De plus, une personne ressource, qui sert de guide et référent au jeune dès son arrivée à l’école, est désignée dans l’équipe pédagogique de l’institution. Des rencontres entre le jeune et cette personne sont également organisées avant que le mineur ne quitte le SAS et n’intègre l’établissement scolaire.

Les jeunes dépendant de l’article 31 du décret resteront, tout au long de leur prise en charge au SAS, en contact permanent avec l’école dans laquelle ils sont inscrits. Des rencontres entre le jeune, les travailleurs du SAS et les membres de la direction de l’institution ont lieu à plusieurs reprises. Y sont abordés, entre autres, les problèmes ayant provoqué l’écartement temporaire du jeune de l’école, le travail qu’il effectue au SAS ainsi que les résultats qui y sont obtenus. De plus, un travailleur du SAS peut aller suivre le conseil de classe du mineur (lorsqu’il y en a un organisé durant la période de prise en charge), ce qui permet d’avoir un point de vue plus complet sur son attitude en classe. Plusieurs dispositions sont également mises en place pour que le jeune ne perde pas trop le fil de ses cours durant son passage au SAS. Ainsi, chaque mercredi, il est tenu de passer l’avant-midi en cours à l’école ; cela lui permet de garder un pied dans l’école, de rester au courant des matières vues et de récupérer toutes les feuilles de cours distribuées pendant son absence. Celles-ci sont ramenées au SAS et retravaillées en atelier scolaire afin que le jeune ne prenne pas de retard. Il est primordial que son passage dans le service constitue bien pour lui une aide et non un facteur supplémentaire de mise en péril de sa réussite scolaire (car synonyme de « temps perdu » et retard accumulé). De plus, les professeurs du SAS prennent contact avec les enseignants de l’école afin de déterminer les matières qui posent problème afin de pallier au maximum d’éventuelles lacunes. En fin de prise en charge du SAS, le jeune réintègre progressivement son école (2 ou 3 jours par semaine à l’école et le reste de la semaine au SAS) afin d’opérer un retour progressif.

Les ateliers scolaires (plus longuement expliqués en point 5) constituent également un des liens importants avec le monde pédagogique. Ceux-ci recréent les conditions de la classe, même s’il s’agit de groupes nettement plus restreints (5 jeunes maximum). Ils permettent de retravailler le comportement du jeune en situation d’apprentissage, sa vision sur les buts et objectifs de celui-ci, ainsi que son attitude face au professeur et au reste du groupe. En plus des savoirs et compétences liés au cours qui y sont donnés, les ateliers permettent également de retravailler les comportements scolaires du mineur (implication et autonomie dans le travail, règles de savoir-être en classe, ….).

Toute une série d’outils utilisés au SAS sont aussi empruntés au monde scolaire afin que les jeunes restent en contact avec ceux-ci et n’en perdent donc pas de vue les buts et l’utilisation :

- un règlement d’ordre intérieur du SAS, auquel le jeune devra adhérer, lui est soumis et discuté lors des entretiens préliminaires à son entrée dans le service ;

- une liste du matériel à avoir en fonction des activités proposées (matériel scolaire pour les ateliers, tenue spécifique pour les activités sportives et nature, …) lui est également fournie et discutée lors de ces entretiens ;

- chaque jeune possède un journal de bord qu’il doit toujours avoir avec lui et dans lequel il notera son horaire de la semaine ainsi qu’une brève description des activités et ateliers qu’il a suivis ;

- chaque jeune possède une farde qu’il laisse au SAS et dans lequel il range toutes les productions réalisées et les feuilles reçues dans le cadre des ateliers scolaires.

Comme expliqué précédemment, dans le cadre du projet personnel du jeune, nous insistons sur l’importance et l’attrait d’une formation, en lui redonnant sens et buts, afin d’atteindre l’objectif visé par le jeune. Si celui-ci quitte le service avec cette conviction, il sera clairement de meilleure disposition face à l’école et à l’apprentissage. Son retour au sein de l’institution encadrante n’en pourra être que facilité. Il en va de même si les objectifs de la pédagogie institutionnelle utilisée au SAS ont été compris et intégrés. Le jeune aura certainement une attitude plus positive face à l’école (son fonctionnement hiérarchique et réglementé), face à l’autorité (des professeurs et de l’équipe pédagogique) contre lesquelles il s’insurgeait auparavant.

Enfin, de nombreux liens entre le monde scolaire et toutes les activités réalisées au SAS existent (sur le plan du savoir, du savoir-faire et du savoir-être). Ceux-ci seront plus amplement expliqués dans le point 5.

**5° Les principaux outils développés ou à développer pour faire émerger les difficultés spécifiques de chaque mineur et pour les solutionner :**L’ensemble des activités et ateliers scolaires réalisés au SAS ont, bien évidemment, été créés dans le but de dégager et de résoudre les difficultés spécifiques de chaque mineur. De plus, cette organisation vise à développer les compétences et les attitudes permettant un retour du mineur à l’école dans les meilleures délais et conditions possibles. Pour ce faire, l’ensemble des pédagogies présentées dans le point 4 du rapport sont constamment investies de façon circulaire et complémentaire. Toutes les activités et tous les ateliers sont régis par des objectifs qui se recoupent et visent le bien-être du jeune par sa revalorisation et sa prise de conscience de l’intérêt d’une formation scolaire.

Notre équipe cherche également à ouvrir les adolescents vers de nouveaux horizons socioculturels, à les faire émerger du monde virtuel dans lequel ils sont souvent cloîtrés (GSM, internet, …), à suspendre le stress et le jugement dévalorisant que font subir le milieu de vie et le milieu scolaire souvent fortement pesants. Il s’agit surtout de permettre la découverte et la saisie de nouvelles opportunités tant du point de vue du savoir que du savoir-être et du savoir-faire.   
  
*- Les ateliers scolaires :*

Les jeunes qui s’adressent à nous ont, en général, des difficultés scolaires importantes liées à leur désintérêt vis-à-vis des cours. Certains d’entre eux ne sont plus scolarisés depuis plusieurs mois voire plusieurs années. Les ateliers sont obligatoires pour tous les jeunes à raison d’une journée par semaine. On y travaille le français, les mathématiques et les sciences. Les ateliers se déroulent en groupes restreints (5 jeunes maximum) afin que le professeur puisse se consacrer au mieux aux élèves. En effet, ceux-ci demandent souvent (surtout au début) une attention et une stimulation constante pour se mettre au travail : ils sont très facilement sujets à la déconcentration et au manque d’implication dans la matière. Cette attitude doit être retravaillée dans le cadre des ateliers scolaires et autres activités tout au long de la prise en charge. Il s’agit souvent d’un travail long et fastidieux demandant aux professeurs et éducateurs du SAS, une intense énergie et une attention soutenue pour chacun des jeunes. Les objectifs principaux des enseignants visent à valoriser et à redonner le goût d’apprendre, et donc la volonté d’un retour à l’école. En effet, le désengagement scolaire est fréquemment une stratégie de défense face aux pressions extérieures. Dans le travail avec les jeunes, il faut alors avancer par objectifs limités, afin qu’ils vivent des réussites ; on suscite ainsi l’envie d’aller toujours plus loin. Le petit nombre d’élèves crée un climat propice au partenariat et à l’entraide. Ainsi, un jeune plus faible pourra être aidé par un autre présentant moins de difficultés dans la matière, ce qui valorise « l’expliquant » et marque « l’apprenant » de façon souvent bien plus efficace. De plus, ces petits groupes donnent aux professeurs plus de temps et de moyens pour réexpliquer individuellement la matière lorsque des difficultés apparaissent. Enfin, ils mettent en place des rapports nouveaux avec l’enseignant basés, sur le partenariat et la confiance, et non plus uniquement sur l’évaluation.

Chaque jeune, lors de son entrée au SAS, effectue une série d’exercices en français, mathématiques et sciences. Cela permet aux enseignants du service d’avoir une première idée des capacités et lacunes de l’adolescent et d’établir une liste des objectifs à travailler avec lui. Pour réaliser ces exercices, les professeurs du SAS tiennent à ce que le jeune soit seul. Cela permet de mieux observer son comportement face au travail demandé : pose-t-il des questions lorsqu’il ne comprend pas ? Est-il capable de s’en sortir seul face à des consignes ? Abandonne-t-il directement lorsqu’il n’arrive pas à réaliser une tâche en laissant un blanc sur sa feuille ou essaye-t-il de résoudre le problème par tous les moyens malgré ses difficultés ?... Autant d’attitudes qui peuvent s’avérer très révélatrices.

Le jeune -sous article 31 étant toujours scolarisé, le travail sera basé sur les cours fournis par son école. Les compétences et savoirs à atteindre sont les mêmes que ceux de sa classe. Le travail à fournir est donc différent des jeunes dépendant des autres articles. L’idéal est de pouvoir réintégrer la classe de manière souple et transparente. Nous tentons au maximum de renforcer les liens avec les écoles et les différents services éducatifs mis en place autour du jeune. Parallèlement au travail réalisé au SAS, le jeune suit une - voire plusieurs- journée(s) de cours par semaine au sein de son école (la fréquence de sa présence à l’école est déterminée par l’évolution de son travail au SAS). Le service est donc en contact régulier avec celle-ci afin d’être au courant des lacunes du jeune lors des évaluations scolaires. L’objectif est de remédier à ses difficultés et de permettre au jeune un retour en classe dans les meilleures conditions possibles. Les jeunes en article 31 sont réunis dans un même groupe.

Le travail est différent avec les jeunes relevant des autres articles. Avec eux, il est envisagé, en fonction de la nécessité, de revenir sur des difficultés antérieures, sur des notions et compétences non maîtrisées ou mal assimilées. Celles-ci sont détectées à l’occasion ‘exercices d’évaluation réalisés par le jeune lors de son entrée au SAS ou au cours des ateliers qui ont suivi. Dans le cadre de ces groupes, la pédagogie différenciée sera bien sûr de mise. En raison de la diversité des jeunes qui y sont réunis (très différents du point de vue de l’âge, des niveaux scolaires, des options, des difficultés et lacunes de chacun, …) mais également de choix pédagogiques. Elle prône la variation des démarches pédagogiques, des méthodes et des supports utilisés, permettant ainsi à chaque jeune de progresser selon son propre rythme de travail en fonction de ses capacités. Cette méthodologie vise également la mise en place de situations de travail personnel et l’apport d’aides requises pour que le mineur accède progressivement à l’autonomie. Le professeur a donc pour tâche de stimuler son autonomie et d’aboutir à ce qu’il soit capable de s’autogérer. L’atelier sert également de lieu d’entraînement méthodologique ; ce qui lui permet de mettre au point une méthode de travail plus construite et aboutie et d’opérer une série de réflexes méthodologiques qui lui seront profitables lors de son retour à l’école.

Enfin, le travail en atelier scolaire est en lien constant avec les autres activités proposées au SAS. Celles-ci leur servent même de base. Ainsi, en mathématiques et sciences, il est possible de déterminer des êtres vivants récoltés lors de sorties, de calculer la surface ou le volume d’un mur maçonné quelques jours plus tôt ou la vitesse moyenne du parcours effectué en vélo, … En français, on peut également travailler des textes (récits, articles de presse, …) en rapport avec les activités proposées, rédiger un résumé, une présentation ou un compte-rendu, organiser des débats, aider les jeunes à se forger une opinion, à l’exprimer et à l’argumenter. Les angles d’approche ne manquent pas vu l’intérêt potentiel de chacune des activités proposées par le service.  
  
 Savoir visé : en fonction des matières abordées.

Savoir-faire visé : en fonction des matières abordées.

Savoir-être visé : l’autonomie, l’entraide et le partenariat, la revalorisation, l’investissement dans le travail, le dépassement de soi, la relation aux autres, à l’adulte et à l’apprentissage, la prise de confiance, la responsabilisation, l’organisation, la compréhension et le respect des consignes…  
  
*- Les activités sportives :*

Elles peuvent être de différentes natures : squash, escalade, badminton, natation, équitation, mini foot, sport-aventure, spéléologie, randonnée, vélo, … Chaque jeune y participe une fois par semaine ; elles permettent aux travailleurs du SAS d’avoir une approche plus détendue et d’établir ainsi une meilleure complicité dans le respect de l’autre. Outre les bienfaits physiques évidents que peuvent apporter ces activités, elles offrent aux jeunes un autre moyen de s’exprimer et de se valoriser. Elles leur permettent également d’acquérir un bon équilibre aussi bien mental que physique, en leur apprenant à mieux contrôler leur corps et leurs émotions. Elles ont aussi un rôle primordial dans la revalorisation et la responsabilisation du jeune, non seulement parce qu’il se découvre de nouvelles compétences qu’il contrôle mieux à chaque séance, en se lançant chaque fois de nouveaux objectifs à atteindre, mais aussi parce qu’il pourra s’y poser comme guide. En effet, vu l’important roulement des jeunes au SAS, les mineurs se trouvent régulièrement en position de « maître » pour les nouveaux arrivés, leur expliquant les règles, leur apprenant les techniques à utiliser, … Ils font aussi parfois face à de lourdes responsabilités (par exemple lorsqu’ils assurent leurs camarades à l’escalade, …). Il ne faut bien sûr pas oublier toutes les valeurs enseignées par le sport telles que : le fair-play et le respect des autres, le dépassement de soi, la solidarité, le goût de l’effort, ... Enfin, les activités sportives sont en lien direct avec l’école en récréant le cadre du cours d’éducation physique et en demandant au jeune organisation et anticipation (en prévoyant le matériel adapté à l’activité proposée). De plus, elles travaillent fortement la notion de règlement et donc la pédagogie institutionnelle. En effet, elles font apparaître aux jeunes la nécessité d’un règlement et du respect de celui-ci pour leur propre sécurité (particulièrement en sport-aventure). De là peut alors naître l’idée qu’un règlement, de façon générale, n’est pas là pour ennuyer mais bien pour protéger et qu’il est alors primordial. Il en va de même pour la relation avec l’adulte, indispensable afin d’apprendre à acquérir correctement toutes les techniques nécessaires à la bonne pratique du sport. Enfin, c’est un moyen ludique de se défouler, d’évacuer le trop plein d’énergie, le stress dont les jeunes regorgent lorsqu’ils sont confrontés à l’adversité. Cette démarche aboutit le plus souvent à une meilleure concentration pour les activités d’apprentissages plus scolaires.

Savoir visé : apprentissage de nouveaux sports, de nouveaux règlements,…  
 Savoir-faire visé : les techniques sportives propres à chacune de activités.  
 Savoir-être visé : l’entraide et le partenariat, la revalorisation, l’investissement, le dépassement de soi, la relation aux autres, à l’adulte et à l’apprentissage, la prise de confiance, la responsabilisation, la gestion de soi et de son corps, l’anticipation, le fair-play, le goût de l’effort, le respect des règles et des autres, l’organisation, l’autonomie, la relation à l’adulte, l’hygiène de vie, la détente et la convivialité,…

*- Les activités « nature » :*

Vu le contexte écologique actuel, les activités « nature » tiennent une place intéressante car il s’agit là d’un projet construit au fil des ans et en partenariat avec différentes associations et ASBL (CRIE, Natagora, …). Celles-ci cherchent à pousser les jeunes à poser un regard nouveau sur des pratiques à long terme et à s’interroger sur leurs responsabilités et leur engagement éthique face aux générations qui suivent et donc à adopter de nouveaux comportements, à réapprendre le respect des autres et de la nature, à devenir des individus solidaires et des éco-citoyens responsables. Tous les jeunes participent une fois par semaine à ces activités. Les animations proposées par les partenaires ou par notre éducateur nature et les journées de gestion hebdomadaires (en collaboration avec Natagora) sont très régulièrement enrichies par des visions de documentaires, des visites d’expositions, … De plus, elles sont régulièrement réexploitées dans les ateliers scolaires (réalisation de panneaux de présentation sur les différentes réserves naturelles visitées en cours de français nécessitant recherche d’information, interview, rédaction ; étude de la biodiversité et des espèces rencontrées lors des sorties en sciences,…)ainsi que dans les activités sportives (sport en extérieur permettant d’être en contact avec la nature : spéléologie, équitation, vélo, randonnée sportive, via-ferrata,…) . Enfin, elles permettent de faire découvrir aux jeunes de nombreux sites et la richesse du patrimoine naturel de notre région.

Savoir visé : notions écologiques et scientifiques.

Savoir-faire visé : l’observation de la nature (faune et flore), des techniques de survie, d’orientation, de nouveaux comportements écologiques,…  
 Savoir-être visé : la responsabilisation (tant du point de vue de ses actes personnels que de la fonction de messager en dehors du SAS), le respect des autres et de la nature, l’anticipation et la réflexion sur l’avenir, la revalorisation, l’investissement, l’autonomie, l’écoute,…

*- Les activités artistiques :*

Elles couvrent plusieurs domaines : musique, photographie, peinture/dessin, théâtre, cirque, … Elles sont primordiales car elles développent la créativité des jeunes mais surtout elles sont un lieu d’expression extrêmement riche : beaucoup de nos jeunes ont du mal à exprimer leurs émotions et ressentis par des mots (ils choisissent souvent plutôt l’agressivité). De plus, elles requièrent patience et gestion de soi nécessaires pour un résultat final de qualité. Enfin, elles revalorisent le jeune qui verra ses œuvres exposées au SAS. Ces activités seront enrichies par diverses sorties culturelles (théâtre, cinéma, exposition, musée, …) permettant de connaître davantage le monde socioculturel. Toutes sorties sont préparées avec l’ensemble des jeunes et un feed-back a lieu pour chacune.

Savoir visé : notions culturelles et artistiques.

Savoir-faire visé : nombreuses techniques artistiques.

Savoir-être visé : la revalorisation, l’expression des émotions, la gestion de soi, la patience et la minutie, l’implication et l’application, le partenariat et la solidarité, l’entraide, la convivialité, le partage, l’organisation, le goût de l’effort, l’ouverture aux autres, la créativité, le plaisir, la détente et la convivialité, …

*- L’atelier film :*

Celui-ci est réalisé dans le cadre du festival annuel « Natura 2000 » de Spa et consiste à réaliser un court-métrage sur un thème environnemental (ex. : la biodiversité). Les adolescents pilotent le projet de A à Z : immersion dans le thème, scénario, story-board, tournage, montage. Ce projet invite à la collaboration, à travailler ensemble autour d’un thème environnemental commun. Nous cherchons à ce que les jeunes établissent des liens avec son environnement naturel et humain proche, explorent le thème proposé de manière plus globale, voire systémique. Nous partons de leurs conceptions initiales, leurs intérêts, leurs questionnements et leur donnons les moyens d’enrichir ces représentations. Cet atelier s’inscrit pleinement dans pédagogie du projet et est en lien direct avec le scolaire car il requiert la maîtrise de nombreuses données scientifiques et la rédaction du scénario constituant à lui seul un bel exercice de français.

Savoir visé : de nombreuses notions écologiques et cinématographiques.  
 Savoir-faire visé : les techniques du cinéma et de la réalisation, l’écriture d’un scénario.

Savoir-être visé : la revalorisation, la patience et la minutie, l’implication et l’application, le partenariat et la solidarité, l’entraide, l’organisation, la créativité, la citoyenneté, la responsabilisation, l’autonomie, le partage, la coopération, la négociation, le plaisir, la détente et la convivialité, …

*- L’atelier vélo :*

Certains jeunes participent, à raison d’une journée par semaine, à cet atelier. Ce travail est réalisé en partenariat avec la maison des jeunes « Le Château » de Petit-Hornu. Il s’agit d’un atelier de petite mécanique. Les jeunes sont impliqués dans un projet consistant à remettre de vieux vélos en état afin de pouvoir en profiter au sein de notre propre service durant nos activités sportives ou durant un séjour. Le but de ce projet est de mettre les adolescents dans un processus à long terme. La concentration et l’application sont indispensables pour travailler la mécanique fine de ces vélos. De même, une certaine maîtrise de soi est requise. L’atelier permet également au jeune de découvrir l’ambiance de travail d’un atelier de petite mécanique. Si un mineur a une hésitation sur une formation mécanique, il peut passer par cet atelier pour déterminer s’il y trouve des attraits. Ce travail amène aussi à une conscientisation dans l’utilisation des vélos (entretien régulier avant et après chaque sortie) et au respect du matériel mis à disposition. Enfin, le partenariat avec d’autres structures telles que la maison des jeunes « Le Château » offre aux jeunes d’autres lieux de références, d’autres contacts. Ces liens peuvent être maintenus après le passage au SAS.

Savoir visé : l’outillage et son utilisation.

Savoir-faire visé : les techniques de réparation de vélos.

Savoir-être visé : la revalorisation, la patience et la minutie, l’implication et l’application, la coopération, l’organisation, la responsabilisation, l’autonomie, la concentration, la gestion de soi, le respect du matériel, la relation à l’adulte, …

*- L’atelier construction :*

Cet atelier est réalisé en collaboration avec le SAS d’Erquelinnes. Il consiste à remettre à neuf une des ailes des bâtiments dans lequel se situe le service d’Erquelinnes en réunissant deux étages en un seul afin de créer de nouvelles classes pour l’école située dans les mêmes bâtiments. Ces travaux sont supervisés par un ancien professionnel (menuisier et maçon) et se rapprochent plus du stage que du cours pratique, vu le but concret. Ceci oblige les mineurs à toucher de près ou de loin à toutes les étapes de la construction. Cet atelier concerne deux catégories de jeunes : tout d’abord, ceux qui sont déjà inscrits dans une filière professionnalisante et qui peuvent ainsi poursuivre leur apprentissage, et d’autre part, ceux qui se destinent à ce type d’option. Cette expérience leur permet alors d’évaluer leurs compétences dans ce domaine et de confirmer ou de redéfinir leur projet. En effet, par cette activité ils peuvent se forger une idée de cette profession : l’ambiance et la vie de chantier, les techniques et exigences du métier, les horaires de travail (cette activité commence bien plus tôt que les autres proposées par le SAS et demande aux adolescents d’être présents dès 7h30), … De plus, le contact avec un vrai professionnel est également très riche : il permet aux jeunes d’échanger et d’aborder les différentes questions qu’ils peuvent se poser sur leur éventuel avenir dans la construction. Cet atelier s’inscrit parfaitement dans la pédagogie du projet, demandant un travail sur le long terme (plusieurs années) et une bonne transmission du travail entre les différentes équipes qui se succèdent sur ce chantier. Enfin, d’autres objectifs sont également visés : la solidarité par le travail en équipe, la responsabilisation par la nécessaire qualité du travail qui doit être fourni, le respect des règles de sécurité, de l’adulte et de ses conseils, … Des liens sont également réalisés entre cette activité et les ateliers scolaires (apprentissage du vocabulaire de l’outillage et de la construction en français, calcul des surfaces travaillées et forces qui les régissent en mathématiques et sciences, …). Enfin, le contact et la collaboration avec les mineurs du SAS d’Erquelinnes se révèle également fort riche en expériences et en apprentissages pour nos jeunes et leur offre une plus grande ouverture et de nouveaux horizons dans leur travail au SAS.

Savoir visé : l’outillage et son utilisation.

Savoir-faire visé : les techniques de la construction.

Savoir-être visé : la revalorisation, la patience et la minutie, l’implication et l’application, la coopération, l’organisation, la responsabilisation, l’autonomie, la concentration, la gestion de soi, le respect du matériel, des règles et de l’adulte, la solidarité, …  *- Les séjours :*

Différents séjours, en adéquation avec les activités que les jeunes peuvent suivre au SAS, sont organisés sur l’année : bivouacs dans la forêt de Mormal, sport-aventure à Dinant, découverte culturelle d’autres villes, montage du film à Spa, …. Ils durent en moyenne 2 ou 3 jours et visent les mêmes objectifs que les autres activités mais avec plus d’intensité. Ces séjours révèlent généralement beaucoup de choses sur le comportement et la personnalité des jeunes et permet aux travailleurs du SAS d’agir plus spécifiquement sur ceux-ci. De plus, ces mini-camps participent grandement à la création d’un réel esprit de groupe ainsi qu’à l’élaboration d’une meilleure cohésion.

Savoir visé : en fonction du type de séjour proposé (nature, sport, culture,…).  
 Savoir-faire visé : en fonction du type de séjour proposé (nature, sport, culture,…).

Savoir-être visé : la revalorisation, la coopération, l’organisation, la responsabilisation, l’autonomie, la gestion de soi, le respect des règles, des autres et de l’adulte, la solidarité, l’ouverture, le plaisir, la détente et la convivialité, …  *- Les stages :*

Le SAS offre aux jeunes la possibilité d’effectuer un stage d’observation dans la filière de leur choix, n’impliquant ni rémunération, ni participation active obligatoire. Cela n’empêche pas une observation participante, selon les capacités d’intégration du jeune. Les objectifs principaux de ces stages sont de confirmer ou de redéfinir une orientation professionnelle et de s’assurer que le jeune a une vision réaliste du monde du travail et du métier envisagé.

Lorsque le choix du secteur souhaité par le jeune est clairement déterminé, tout un travail en amont est alors mis en œuvre : recherche d’un patron, rédaction d’une lettre de motivation et d’un CV, apprentissage des techniques de présentation et d’entretien d’embauche, ...

Une fois le stage trouvé, sa durée, ses modalités et la fréquence de participation sont déterminées lors d’une rencontre préalable entre le jeune, son patron et un représentant du SAS. La première évaluation se déroule dans les deux semaines après le début du stage et consiste en une rencontre entre les trois parties. D’autres entrevues sont ensuite organisées mensuellement. La date de fin de stage ne peut être définie à l’avance. Elle sera fonction de la motivation des parties à continuer l’apprentissage et de la prise en charge au SAS, sachant que la durée du stage sera de trois mois maximum.

Savoirs visés : en fonction de la filière choisie.

Savoir-faire visés : en fonction de la filière choisie.

Savoir-être visés : la revalorisation, l’organisation, la responsabilisation, l’autonomie, la gestion de soi, le respect des règles, des autres et de l’adulte, la solidarité, l’ouverture, la patience, le goût de l’effort, la prise d’initiatives, la projection dans l’avenir, …

**6° Les modalités de l’aide et de l’accompagnement dans le milieu familial**

Nous associons la famille ou le responsable légal du jeune, au travail mené par notre service depuis la procédure d’entrée jusqu’ au terme de la prise en charge.

Des rendez-vous sont fixés avec la famille depuis le début jusqu’à la fin de la prise en charge.

Les parents signent l’accord de prise en charge et le règlement d’ordre intérieur du service ; de cette manière, nous voulons qu’ils deviennent des partenaires actifs dans le projet personnel de leur enfant. Par conséquent, le SAS les invitera à respecter leurs engagements repris dans le ROI, tels que la participation aux réunions au SAS, prévenir de l’absence de leur enfant, signer le cahier de bord de celui-ci, lui fournir le matériel adéquat pour les ateliers scolaires, …

Notre équipe peut également proposer un soutien dans le milieu familial ; ce soutien se marquera par des entretiens réunissant dans nos locaux, parents et enfant. Au-delà de ces moments d’écoute, nous pouvons accompagner la famille et le jeune vers des services adéquats (SAJ, AMO, centre de guidance, …).

**7° Les critères d’évaluation déterminant l’acquisition d’attitudes et de comportements permettant au mineur de reprendre sa scolarité (art.37 du décret) :**

Comme expliqué dans le point 4, quatre aspects du jeune vont être retravaillés durant le passage au SAS, chacun incluant une série de compétences et de savoir-être à maîtriser[[3]](#footnote-3) :

1. Le jeune face à lui-même :

- je suis organisé ;

- je gère mes émotions ;  
 - je suis patient ;  
 - j’assume mes responsabilités ;

- je fais des efforts et montre ma volonté d’évoluer ;  
 - j’utilise des stratégies efficaces et appropriées pour résoudre mes problèmes.

b) Le jeune face au groupe :

- je respecte les autres ;  
- je suis solidaire ;

- je suis ouvert aux autres ;  
- je montre l’exemple.

c) Le jeune face à l’adulte :

- je suis respectueux ;

- je suis à l’écoute ;  
 - j’ai confiance en son jugement et accepte son aide ;

- je suis ouvert au dialogue.

d) Le jeune face à l’apprentissage :

- je suis autonome ;

- je fais preuve d’initiative ;

- je suis impliqué dans ce que je fais ;  
 - je me projette dans l’avenir ;  
 - je construis un projet ;  
 - je désire reprendre ma scolarité.

Il est évident que la bonne maîtrise de ces attitudes constitue un critère important lors de la décision de la reprise de la scolarité du jeune. Il en va de même si celui-ci a bien avancé dans son projet personnel établi en début de parcours au SAS. Le mineur a-t-il évolué ? A-t-il atteint les objectifs qu’il s’était fixés, voire plus ? A-t-il respecté son contrat pédagogique et participé activement à sa mise en œuvre ? Autant de questions que se pose l’équipe du SAS, avant de déterminer si le jeune est prêt à quitter le service.  
  
 L’acquisition de ces attitudes est progressive et fait passer successivement le mineur par quatre étapes clés :

* Le jeune, individu ;
* Le jeune en petit groupe ;
* Le jeune en grand groupe ;
* Le retour à l’école.

*- Le jeune, individu :*

Cette étape comprend la procédure d’entrée incluant les entretiens préliminaires, l’ébauche du projet personnel et l’acceptation du contrat pédagogique. Les premières attitudes que le jeune doit acquérir ici sont surtout liées à sa relation à l’adulte (je suis respectueux, je suis à l’écoute, j’ai confiance en son jugement et je suis ouvert au dialogue). Même si cette relation ne doit pas forcément être parfaite, le jeune doit montrer un minimum de bonne volonté à l’encontre du travailleur. Tout travail serait inutile si le mineur le rejette d’emblée à tout moment. Tant que les bases d’une relation de confiance ne sont pas jetées, l’adolescent ne pourra atteindre la deuxième étape.

*- Le jeune en petit groupe :*

Une fois la relation de confiance avec les travailleurs du SAS établie, le jeune peut intégrer les activités réalisées en petits groupes (5 adolescents maximum). Au cours de cette étape, le jeune cherche à acquérir certaines règles de la vie en groupe (je respecte les autres, je suis ouvert aux autres, je suis solidaire) mais doit surtout effectuer un travail sur lui-même et développer de nouvelles qualités (je suis organisé, je gère mes émotions, je suis patient, j’assume mes responsabilités, je fais des efforts et montre ma volonté d’évoluer).

*- Le jeune en grand groupe :*

Le mineur sachant se comporter correctement et de façon adaptée en petits groupes est alors également intégré dans les activités en grands groupes (8 à 12 jeunes) telles que : les journées de gestion, certaines sorties culturelles mais aussi les ateliers proposant un projet à plus long terme (atelier film, construction, …). Cette étape vise l’acquisition de nombreux savoir-être (j’utilise des stratégies efficaces et appropriées pour résoudre mes problèmes, je suis autonome, je fais preuve d’initiatives, je suis impliqué dans ce que je fais, je construis un projet). C’est aussi à ce stade que les jeunes dépendant de l’article 31 entament leur retour progressif à l’école (2 ou 3 fois par semaine) et que les mineurs relevant des autres articles participent graduellement à 2 puis 3 journées d’ateliers scolaires hebdomadaires. Enfin, c’est également à ce niveau que l’adolescent qui en montre le désir est placé en stage d’observation chez un patron.

*- Le retour à l’école :*

Celui-ci est déterminé par trois attitudes primordiales : je montre l’exemple, je me projette dans l’avenir et je désire reprendre ma scolarité. Ce dernier objectif constituant bien sûr le facteur essentiel pour que le retour à l’école se réalise dans les meilleures conditions possibles.

**8° Si le service d’accrochage scolaire organise des activités dans un organisme externe, énumérez les activités ainsi que leurs objectifs et leurs modalités (art 23 du décret)**

Voir ci-dessus le point 5.

**9° Les partenariats conclus ou à conclure avec le milieu scolaire (art 34 du décret)**

Le SAS de Mons travaille en collaboration avec toutes les écoles de l’arrondissement judiciaire de Mons. A l’heure actuelle, nous avons collaboré avec 43 établissements scolaires, 14 centres PMS et de manière régulière avec 2 médiateurs scolaires (madame Moitroux et monsieur Nicodème).

Notre service maintient des contacts réguliers avec les établissements scolaires afin d’évaluer son action sur les élèves. Le SAS s’est inscrit dans une politique de partenariat et de travail avec le monde scolaire. De ce fait, des réunions de travail sont mises en place avec les centre PMS, les médiateurs scolaires, les directions et sous-directions des établissements scolaires (par exemple : réunion avec les sous-directeurs des écoles provinciales de Mons et Mons-Borinage, le mardi 23 mars 2010 dans nos locaux).

Dans le cadre de l’article 31, le partenariat entre le SAS et l’établissement scolaire est fréquent et régulier, tout au long de la prise en charge de l’élève : il dépend de la situation particulière de celui-ci.

Dorénavant, le SAS souhaite mettre en place une convention de partenariat avec les établissements scolaires pour les jeunes relevant de cet article.

La mise en place de cette convention définira par écrit les engagements de chaque partie dans cette collaboration ainsi que les modalités pratiques de la prise en charge du jeune avec les différents partenaires (nom de l’éducateur ou professeur de référence, modalités et fréquence de transmission des documents pédagogiques, nom de la personne de référence au niveau de centre PMS, …)

A la fin du premier mois de prise en charge, le sas envoie un premier bilan aux partenaires impliqués dans la situation du jeune. Un second bilan reprenant les informations qui ont déterminé le projet personnel du jeune, le travail effectué avec celui-ci et les résultats obtenus, leur est également transmis en fin de prise en charge du mineur.

Le SAS participe :

* A la commission scolaire du CAAJ de Mons.
* Aux commissions mixtes locales (CML) et à la commission mixte d’arrondissement (CMA) travaillant sur : Comment mobiliser les ressources des acteurs afin de favoriser la prise en charge la plus adéquate des mineurs en situation d’absentéisme et/ou de décrochage scolaire ? (Recherche action menée par l’ULG).
* Au groupe violence des projets du CAAJ de Mons (création d’une mallette pédagogique sur le bouc émissaire).

Ces participations à des commissions ou groupes de travail nous permettent de renforcer notre lien avec le monde scolaire mais également avec le secteur de l’aide à la jeunesse.

**10° Les modalités selon lesquelles le service assure la supervision pédagogique de son personnel et l'évaluation de son action (art 25 de l’arrêté)**

Le SAS de Mons assure la supervision pédagogique de son personnel et l’évaluation de son action de plusieurs manières :

Willy LAHAYE assure la supervision pédagogique du personnel et de son action via une évaluation des outils mis en place par notre service.

Une supervision pédagogique du personnel est menée par le directeur, cette action peut être réalisée individuellement ou en équipe. Ce travail fait partie des missions de la fonction de directeur.

Une évaluation pédagogique de notre action est réalisée lors des réunions quotidiennes de notre service. Durant les vacances scolaires, des journées sont prévues à cet effet.

**11° Les modalités d'évaluation du projet spécifique (art. 26, 3° du décret)**

Le projet spécifique de notre service est évalué lors des réunions prévues à cet effet. Nous utilisons plusieurs, aspects pour évaluer notre projet spécifique :

Nous évaluons notre action sur les jeunes, leur évolution nous notons aussi les difficultés rencontrées par l’équipe au quotidien, les problématiques les plus présentes.

Des évaluations sont également menées avec les services extérieurs menant des activités avec nos jeunes.

Les évaluations menées avec les écoles, CPMS, médiateurs scolaires.

L’adéquation de notre projet spécifique aux textes légaux régissant les SAS.

L’évaluation menée avec les jeunes et leur famille.

Lors du mois de juillet, notre service travaille environ trois journées pour l’évaluer notre projet spécifique. Ensuite nous réfléchissons sur l’amélioration de notre projet en tenant compte de cette évaluation.

1. POURTOIS (J.gfgf-P.), DESMET (H.), *L’éducation postmoderne*, éd. PUF, Paris, 1997. [↑](#footnote-ref-1)
2. *Opcit.* [↑](#footnote-ref-2)
3. Voir annexe 10 : Document d’évaluation de l’acquisition d’attitudes et de comportements permettant au mineur de reprendre sa scolarité. [↑](#footnote-ref-3)